

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 29 JUIN 2010

### ACQUISITION FONCIERE RUE DES COMBATTANTS EN A.F.N.

153 m<sup>2</sup> seront acquis dans le cadre de l'opération cœur de village au prix de 70.00 € le m<sup>2</sup>.

### DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE BORDEBURE

Des travaux ont été réalisés pour desservir le hameau de Bordebure par un réseau d'assainissement. La Commune de Sorigny a donc demandé d'en rejeter les eaux usées sur le réseau d'assainissement collectif du S.I.V.M. de Montbazou-Veigné et de les traiter sur la station d'épuration du syndicat.

Une convention en formalisant les conditions est signée avec le SIVM.

### INSTITUTION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Dans le cadre de la refonte des taxes communales sur la publicité instituée par le législateur et dénommée taxe locale sur la publicité extérieure, les tarifs ont été arrêtés par le conseil municipal.

Toutes les entreprises sont assujetties à cette taxe qui est due, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

DISPOSITIF		TARIF DE DROIT COMMUN A ce jour
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes	Non numérique <50m <sup>2</sup>	15.00 €
	non numérique >50m <sup>2</sup>	tarif non numérique <50m <sup>2</sup> * 2 soit 30.00 €
	numérique <50m <sup>2</sup>	tarif numérique <50m <sup>2</sup> *(2+3) soit 45.00 €
	numérique >50m <sup>2</sup>	tarif numérique <50m <sup>2</sup> *(2+3) soit 75.00 €
ENSEIGNES	= ou < à 7m <sup>2</sup>	exonération de droit
	>7m <sup>2</sup> et < ou = à 12 m <sup>2</sup>	20.00 €
	> à 12m <sup>2</sup> et < ou = 50 m <sup>2</sup>	<b>tarif &gt;7m<sup>2</sup> et &lt; ou = à 12 m<sup>2</sup> *2</b> soit 40.00 €
	> 50m <sup>2</sup>	tarif >7m <sup>2</sup> et < ou = à 12 m <sup>2</sup> *4 soit 80.00 €

### LOCATION DE LA SALLE DES JEUNES A DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

un coût annuel de location de la Salle des Jeunes est fixé pour les associations dont le siège est situé hors du territoire communal, soit 200.00 € pour une location hebdomadaire de 0 à 2 heures et 300.00 € pour une location hebdomadaire de 0 à 4 heures

### OCCUPATIONS DU DOMAINE COMMUNAL

Un avis favorable est donné pour attribuer un emplacement sur la place Marcel Gaumont les mardis de 17h30 à 22h pour vendre des pizzas. Le montant de la participation est fixé à 5.50 € par jour d'utilisation

Un accord est également donné pour un emplacement de restauration rapide du lundi au vendredi de 11 h à 14 h sur le site de la Grange Barbier. Le montant des droits de place pour occupation du domaine communal sera de 122 € l'an

### SUBVENTIONS

29 000 € sont octroyés à l'Association Hibout'chou, 4 000 € à l'association omnisport, 70 € au Secours catholique.

#### **AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKATE**

Une subvention de 9 359.25 € ayant été octroyée par le Département, le projet est mis en place. Le marché sera entrepris selon une procédure adaptée.

#### **PERSONNEL COMMUNAL**

Les modalités d'exercice du service à temps partiel pour les agents qui le souhaitent sont définies par les élus.

#### **MISE A DISPOSITION DU GARDE-CHAMPETRE-CHEF DE SAINT-BRANCHS**

Afin de faire respecter la réglementation et d'assurer la tranquillité des citoyens, leur sécurité ainsi que celle des biens communaux le garde-champêtre de Saint-Branchs sera mis à la disposition de la Commune de Sorigny à raison d'un mi-temps. Sorigny participera par moitié aux frais de personnel et aux frais annexes (vêtements de travail, formation, carburant, entretien du véhicule)

#### **COURS DE MUSIQUE AUX ECOLES**

Les Directrice des établissements scolaires ont demandé à faire bénéficier les enfants de cours de musique. Ceux-ci seront dispensés par un professeur du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Musique de la Vallée de l'Indre à raison de 3 h par semaine pour l'école élémentaire et 2h par semaine pour l'école maternelle